# LA CHARTE DE L'INTERVENANT
## (professionnel, animateur, association)
# WEEK-END MONDIAL DU BIEN-ÊTRE 2025

## 1. Engagements de l'intervenant

L'intervenant du Week-end Mondial du Bien-être s'engage à assurer les activités décrites lors de l'inscription.

Toute structure, tout professionnel, établissement touristique ou commerce, peut potentiellement s'inscrire dans cette démarche. Seule condition : organiser (au moins) une activité bien-être, fun, créative et gratuite pendant ce week-end (le samedi et/ou le dimanche). Il est également possible, en complément, de partager des offres spéciales ou des packages promotionnels (€) durant ce week-end.

**L'intervenant s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public : de 11h à 18h**

## 2. Caution

**La participation à l'événement et la mise à disposition de matériel sont totalement gratuites.**

**Le chèque de caution sera uniquement encaissé dans les situations suivantes :**

- désistement après le 29 août 2025
- absence prolongée du stand durant les horaires de la manifestation

**Dans tous les autres cas, le chèque de caution sera restitué à l'intervenant lors de l'événement.**

## 3. Conditions de participation

Les activités proposées doivent remplir plusieurs conditions :

- Elles ne devront pas être à caractère dangereux pour autrui
- Elles devront garantir le respect d'autrui
- Elles ne devront pas gêner les activités des autres participants

## 4. Sécurité – Village Zen

Tout véhicule devra être retiré de la zone de l'événement.
En cas de vol ou de dégradation du matériel, le participant ne pourra pas se retourner contre la Ville de Niederbronn-les-Bains.
A la fin de l'événement, le stand devra être restitué dans son état initial (sans dégradation ni salissure).
La Ville mettra à disposition des toilettes publiques durant l'événement.

## 5. Installation et démontage – Village Zen

Le Village Zen sera ouvert samedi et dimanche de 11h à 18h. Les intervenants pourront s'installer à partir de 9h30.

La Ville assure la mise en place des tonnelles, du mobilier et de l'alimentation électrique mentionnés sur le bulletin d'inscription à tous les intervenants en ayant fait la demande.
Aucun matériel supplémentaire ne pourra être fourni le jour-j.
L'intervenant aura à sa charge l'installation de son stand avant l'ouverture au public.

L'intervenant veillera :

- à ne pas dégrader le matériel fourni
- à la propreté globale du site
- à restituer un emplacement propre

## 6. Désistement et annulation

En cas de désistement, l'intervenant s'engage à prévenir les organisateurs (communication@niederbronn- les-bains.fr ou 06 36 07 65 04) **au moins 72h avant le début de la manifestation.**
En cas de forte pluie, la Ville se réserve le droit d'annuler l'événement.

La participation au Week-end du Bien-être entraine obligatoirement pour chaque participant l'acceptation de la présente Charte.

**Date, nom et signature précédés de la mention « Lu et approuvé » :**


**Ville de Niederbronn-les-Bains**

2 place de l'Hôtel de Ville 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
06 36 07 65 04 – communication@niederbronn-les-bains.fr

WWW.NIEDERBRONN-LES-BAINS.FR